

COMMENT VOTRE ACOMPTE EST-IL CALCULÉ ?

12 ×



Qu'est-ce qu'un acompte ?

1x/an vous recevez une facture pour ce que vous consommez. Pour répartir les coûts de cette facture annuelle, vous recevez tous les mois des factures d'acompte.

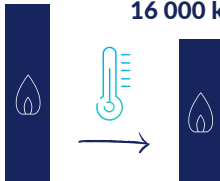
Comment cet acompte est-il calculé ?

Nous calculons, pour l'année qui suit, combien vous allez consommer et à quel prix. Nous divisons ce montant sur 12 mois de l'année.



12

18 000 kWh



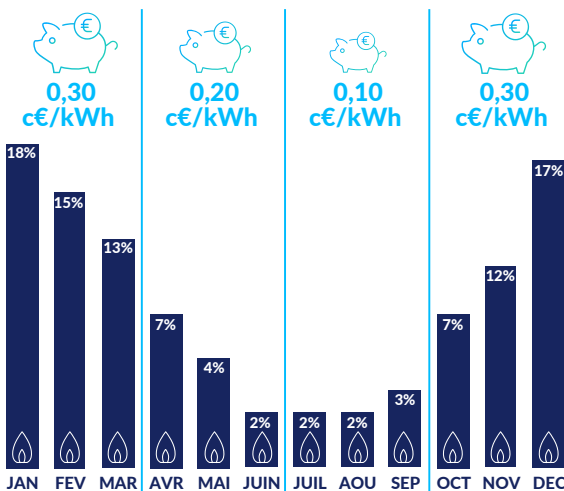
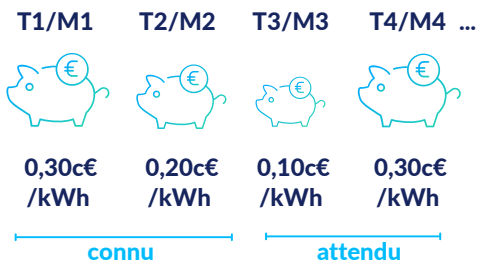
16 000 kWh

Comment calculons-nous votre consommation ?

Nous nous basons sur votre historique de consommation, communiqué par votre gestionnaire de réseau. Imaginons que nous avons connu un hiver particulièrement froid l'année passée, nous ajustons votre consommation sur base de températures normales.

Comment calculons-nous votre prix ?

Avec un contrat à prix variable, votre prix change tous les mois ou 3 mois. Pour les périodes dont nous ne connaissons pas encore le prix, nous utilisons l'évolution des prix attendus. En effet, une indication de ces prix est déjà disponible sur le marché aujourd'hui.



Quelle part de votre consommation payez vous, à quel prix ?

Vous ne consommez pas la même quantité chaque mois ou trimestre. Par exemple, vous consommez plus de gaz pendant les mois plus froids que pendant les mois plus chauds. Cependant, ENGIE ne reçoit du gestionnaire de réseau que votre consommation annuelle totale. Du coup, nous sommes tenus de répartir votre consommation sur les 12 mois en utilisant un profil de consommation moyen des régulateurs d'énergie. Ce profil de consommation tient compte, entre autres, de votre lieu de résidence et de vos installations. Nous attribuons ensuite votre prix calculé à votre consommation calculée. Ainsi, le prix applicable dans les mois froids pèsera "plus lourd" que celui des mois chauds.

Devez-vous modifier le montant de votre acompte vous-même ?

Chez ENGIE, nous revoyons votre acompte une fois par an, au moment de votre décompte annuel. Mais, au cours de l'année, votre consommation et/ou prix peut changer, par exemple parce que vous diminuez votre thermostat. Pour un acompte le plus proche de la réalité, il est recommandé de le vérifier au moins tous les 3 mois. Comment ? Entrez vos relevés de compteur sur engie.be/monacompte et recevez votre nouvelle proposition.

tout les 3 mois

0 2 3 4 , 5

engie.be/fr/monacompte



Comment faire pour garder son acompte aussi bas que possible ?

Vous n'avez aucun contrôle sur l'évolution des prix, mais vous pouvez agir sur votre consommation. Jetez un oeil sur nos conseils personnalisés sur : www.engie.be/fr/conseilsenergie/.